



## Trophée de l'Aude (manche n°2)

# 50 milles de l'Aude

Course habitables en double de grade 5B

**PORT LEUCATE**

Samedi 17 et dimanche 18 juin 2017

**AVIS DE COURSE**

### AUTORITE ORGANISATRICE

Cette régates est organisée par le :

**Yacht Club de Port Leucate,**  
**en association avec le Gruissan Yacht club,**  
**le Club Nautique de Narbonne Plage, le**  
**Comité de Voile de l'Aude et placée sous**  
**l'égide de la FFV.**

### 1) REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :

- les règles de course à la voile 2017/2020 (RCV)
- Le règlement de la classe Osiris Habitables
- les règles pour l'équipement des voiliers
- les prescriptions de FFV
- le présent avis de course
- les instructions de course et leur annexe

L'épreuve sera courue à moins de 6 M d'un abri et tous les bateaux devront avoir à bord pendant les courses l'armement correspondant (division 240). Après le coucher du soleil le RIPAM sera d'application.

### 2) PUBLICITE

Les concurrents devront présenter si besoin la carte d'autorisation de port de publicité

### 3) ADMISSIBILITE

L'épreuve est ouverte aux bateaux habitables classes B, C, D, E, F, G, L, R1, R2 R3 et R4 du Handicap OSIRIS. Les concurrents devront présenter, à la confirmation d'inscription, les licences F.V.V. de tout l'équipage.

**Les licences devront porter la mention « compétition » ou bien pour les licences « adhésion » être accompagnées d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.**

Les concurrents devront fournir une photocopie de la carte d'identité du bateau. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

**Il ne sera pas délivré de licence journalière au moment de l'inscription définitive.** Des licences journalières pourront être délivrées sous réserve d'avoir été demandées 48h avant la date de la régates.

Les imprimés de demande de licence annuelle et journalière sont disponibles sur le site Internet

[www.ycpl.fr](http://www.ycpl.fr)

### 4) INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement sont fixés à 20 € par bateau

- Ils sont inclus dans le Pack Skipper pour les membres du YCPL
- Ils sont inclus dans le forfait annuel régates pour les licenciés du YCPL

**L'inscription en ligne, via AWOO,** se fait en se connectant sur le site [www.ycpl.fr](http://www.ycpl.fr) et le règlement s'effectue dans l'espace sécurisé de la « boutique en ligne » du Yacht Club. **L'inscription définitive** pour les bateaux extérieurs au YCPL se fait par présentation (par VHF sur l'eau) au bateau comité avant le départ.

### 5) PROGRAMME

**Samedi 17 Juin**

9h. à 9h30  
11h30

Inscription définitive des bateaux  
 Mise à disposition sur l'eau  
 Briefing des équipages (par VHF)  
 Courses à suivre

12h00

**Dimanche 18 juin**

A Port Leucate  
12h30

Proclamation des résultats

### 6) INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de courses et ses annexes seront affichées au local du Yacht Club. Elles sont téléchargeables sur le site [www.ycpl.fr](http://www.ycpl.fr) la semaine précédant la régates.

### 7) PARCOURS

Parcours côtiers au départ de Port la Nouvelle et arrivée à Port Leucate

### 8) SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### 9) CLASSEMENTS

Le système de classement sera le système à minima (RCV 2017/2020)

Temps/Distance et CVL si vent moyen < 18 nœuds

Temps/Temps et CVL si vent moyen > 18 nœuds

### 10) PLACE AU PORT

Les participants extérieurs seront reçus en franchise de port : 7 jours avant et 7 jours après la régates

### 11) LIMITATION SORTIE D'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates

### 12) COMMUNICATION RADIO

Sans objet

### 13) PRIX

A la discrétion des organisateurs

### 14) DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 15) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

E-Mail : [president@ycpl.fr](mailto:president@ycpl.fr)



0607 835 834